Sommaire du BIPP n° 2 - 1994

Editorial : Vous avez dit concertation ? Jean-Paul Guittet

Rapport moral 1994 - Martine Burdet-Dubuc

Rapport financier 1994 - Olivier Schmitt

Assemblée générale des 26 et 27 novembre 1994, Martine Burdet-Dubuc

Editorial : vous avez dit concertation ?

Jean-Paul Guittet

Le 1er avril, le ministre délégué à la santé, Philippe DOUSTE-BLAZY chargeait son ami, Philippe CLERY-MELIN d'une mission sur les processus alternatifs à l'hospitalisation psychiatrique en précisant «tant dans le domaine public que privé», fin novembre, ce chargé de mission nous demande notre avis «le plus rapidement possible», son rapport d'orientation devant être remis en janvier 95. Il paraît qu'il s'agit de concertation !

En 95 les RMO psychiatriques arrivent : le rapport est noté «confidentiel», mais il est clair que notre liberté professionnelle risque d'être gravement compromise : limitation arbitraire du temps de prescription des hypnotiques et des anxiolytiques, «mise en route du traitement et suivis des malades pouvant être réalisés dans la plupart des cas dans le cadre de la médecine générale»... Quelle élégante façon de résoudre la future pénurie de psychiatres !

Certains psychiatres du groupe «validation lecture» avaient moins de 4 jours pour étudier un dossier de 180 pages ! Ces parodies de concertations sont des atteintes à notre profession et au fonctionnement de la démocratie.

Bien qu'adhérents à la CSMF, nous dénoncions l'aspect comptable de la maîtrise soi-disant médicalisée des dépenses de santé dans la motion de notre Assemblée Générale 93. Le mois dernier, le docteur MAFFIOLI, président de la CSMF, faisait amèrement le même constat !

Aujourd'hui le livre blanc de R. SOUBIE, culpabilise patients et praticiens, des menaces pèsent sur la protection sociale servant d'alibis à l'immobilisme actuel voire à la régression de demain.

Les présidents de la CSMF et de l'U.ME.SPE. nous promettent de nous soutenir pour affirmer dans les négociations conventionnelles que la psychiatrie libérale est une profession sinistrée. Nous continuerons fermement notre action pour la reconnaissance et la revalorisation de notre profession. Vous avez été nombreux à nous répondre pour nous y encourager. Mais dans le contexte politique incertain quand la solidarité risque de devenir une valeur dépassée, il convient pour nous d'affirmer haut et fort l'importance de notre existence et de notre travail auprès de tous.

Se syndiquer n'est plus un choix mais une nécessité. Notre liberté en dépend.

Jean-Paul GUITTET

Rapport moral 1994

Martine Burdet-Dubuc

Voici venu le moment de conclure une année, c'est la deuxième, nous nous sommes engagés tous les membres du Bureau et moi-même, dans ce combat pur la survie d'une institution : la psychiatrie; celle-ci comme un dernier bastion de liberté résiste encore. Mais est-ce assez ? Contre la logique sociale du chiffre, nous engageons nos actions avec esprit. Pour cela nous sommes guidés sur deux plans. Dabord la psychiatrie comme science médicale et dans la conscience de nos contemporains il est encore difficile de la maintenir à cette place, et aussi de garder notre altérité. Dans le mouvement extrêmement rapide de transformation culturelle et sociale, nous devons effectuer un mouvement contraire comme un arrêt sur images, pour nous ressaisir. Ecouter le patient, parler de soi et parler de nous ici serait enfin prendre son temps ! Cela ne passe pas dans les statistiques.

L'A.F.P.E.P. traduit, dans ses différentes activités à la fois les concepts de notre travail et les outils nécessaires à celui-ci. Aujourd'hui c'est l'élaboration d'une langue qu'il nous faut promouvoir. Les premières ébauches du manifeste en sont les témoins. Le soin tel que nous l'imaginons à l'A.F.P.E.P. est d'écouter ce que le patient nous livre, comme handicap ou comme manque et par la symbolisation de son vécu, la reconnaissance de lui-même, lui permettre de prendre ses responsabilités. C'est essentiel pour les psychotiques comme pour les névrosés.

Quant à l' abord historique de la psychiatrie c'est le deuxième plan tel que Gérard BLES nous l'exposait au Salon de la Psychiatrie, au Cnit le 5 novembre, suivant le courant des institutions il retracait la route à l'envers montrant à chaque passage entre objectif et subjectif que "Science sans conscience n'est que ruine de l'âme". Je vous rappelle que le DSM IV recense plus de 500 diagnostics "pragmatiques" dit PICHOT mais ceux-ci sont a-structuraux et donc contingents. Comment peuvent-ils servir de base légale au traitement de la responsabilité du patient ?

Quel traitement psychiatrique pourrait aider un patient si nous le coupons en rondelles et refusons de considérer la complexité de ses relations ? et la complexité de son histoire ?

Ces réflexions doivent nous guider au S.N.P.P., pour faire valoir les liens subtils qui nous unissent à la médecine pour servir les patients. Toutes nos actions syndicales que je vais vous détailler sont dans cette optique. Nous ne devons pas nous laisser emporter par le fractionnement contingent des RMO dont la logique économique nous déresponsabilise. Nous devons reprendre notre place et par la même permettre aux patients de garder la leur sans exagération du rôle de l'état. Dans ce contexte, notons également que la médecine technicienne doit être contrôlée car les prix sont de plus en plus élevés. Mais pour nous il ne s'agit pas de prix, celui-ci n'est pas différent des années antérieures puisque nous n'engageons que nous-mêmes. Notre qualité pourtant se défend bien, nous le savons, mais ce que nous ne savons pas faire, c'est nous vendre comme des produits : heureusement !!

Avant de vous résumer les actions menées par nos secrétaires nationaux à l'exercice libéral (Etienne ROUEFF, à la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (Antoine BESSE) et à la formation (Jean-Claude MONTIGNY), je veux insister sur la qualité des relations dans le Bureau et le Conseil d'Administration tout au long de cette année. Chacun a relevé le défi de réfléchir et travailler ensemble le plus efficacement possible malgré le stress politique et moral ambiant. Je remercie encore tous les membres actifs pour l'enthousiasme que nous avons partagé.

A la mi-mars, notre stage à Bussy St Georges s'adressait à tous pour la formation de cadres syndicaux. Nous avons suivi avec beaucoup d'intérêt les exposés des syndiqués expérimentés, Gérard BLES, Hervé BOKOBZA et Pierre LE JEUNE et dans un élan qui nous caractérise, nous avons coordonné nos idées pour en faire un travail qui devrait être une continuité. Justement, pour souligner notre continuité nous avons un support : notre journal. Vous avez sans doute lu le dernier numéro de PSYCHIATRIES, le 106. Il est

désormais sans rubrique syndicale. Nous espérons que sa nouvelle présentation vous séduira. Il faut saluer Patrick JUIGNET qui a mené sa tache de rédacteur en chef avec une courageuse persévérance. Vous le savez - écrire et transmettre est un champ de conflit renouvelé à chaque exercice et le comité de rédaction a su respecter les taches imparties à chacun dans des limites de temps très raisonnables. Voilà un ouvrage qui s'est réalisé et se perfectionnera encore. Nous avons acheté un matériel beaucoup plus perfectionné. Les problèmes de logistique ne sont pas tous réglés mais l'assistant technique Jean-Guy VIZET qui vient nous aider à la demande, permettra au cours de cette nouvelle année 1995 certainement encore des perfectionnements techniques. Chantal BERNAZZANI, notre secrétaire préférée, réalise désormais la maquette de PSYCHIATRIES et du Bulletin d'information.

Continuité - Communiquer : encore un point dont je souhaite vous informer ici. Cela fait plus de 5 ans que le comité des Soirées "PSYCHIATRIES" fonctionne avec pour thème : un livre - un auteur - un débat. Ces soirées sont animées et ouvrent les questions de notre pratique professionnelle à un public attentif. Si l'un d'entre vous souhaite présenter son travail cela est toujours possible en contactant Françoise FABRE ou l'un d'entre nous.

Je souhaite insister sur la nécessité de communiquer dans notre association syndicale, le poids de la psychiatrie libérale dans les négociations en cours, est à ce prix.

Voici le résumé fait par Etienne ROUEFF, notre secrétaire National à l'Exercice Libéral.

Points forts de "l'activité" du secteur d'exercice libéral en 1994

* la bataille pour les Unions Professionnelles a mobilisé notre énergie au printemps. Nous avons participé aux élections au côté de la CSMF comme il en avait été décidé à l'Assemblée Générale de décembre 93. Quatre de nos syndiqués ont été élus : Nadine BESSON, Annick ENGEL FEUGERE, Colette BARRETEAU et Etienne ROUEFF.

* lettre à Simone VEIL le 6 avril après son discours sur la Santé mentale où elle ne mentionne pas la psychiatrie privée.

* rencontre avec MAFFIOLI le 8 juin, en compagnie du SPF : il nous soutiendra dans une démarche auprès des ministres à l'automne dès que nous lui aurons fourni un texte commun avec deux axes : rôle de Santé Publique (effet "politique") exercice et pratique du psychiatre privé (effet "administratif"). Il s'agit d'une revalorisation en priorité du CNPSY.

* cette plateforme commune est écrite en juin/juillet et adressée en juillet à MAFFIOLI. La valeur "absolue" du CNPSY est fixée à 280 F, et l'argument d'un accrochage définitif du CNPSY à 2,5 C est réservé pour la négociation.

* en septembre, JURIN, du SPF et chargé à la CSMF des spécialités médicales, écrit à MAFFIOLI. La copie qu'il nous envoie nous parait une nouvelle provocation. Il s'agit du secteur optionnel à mettre en place, selon la convention. Nos arguments sont diamétralement opposés à ceux de JURIN mais ce qui nous choque le plus est une demande de revalorisation du CNPSY à ... 230 F. 6 semaines après avoir signé un texte demandant 280 F. C'est la répétition d'il y a 4 ans, le "coup" du SPF sabotant une lettre revendicative du SNPP, signée par 1200 psychiatres. Souvenez-vous.

* en réponse le 25 septembre, le Conseil d'Administration rédigera un 4 pages envoyé début octobre aux 6000 psychiatres français, qui appelle à l'action pour une revalorisation urgente du CNPSY à 280 F avec le soutien de MAFFIOLI.

Résultat : 500 psychiatres nous répondent pour nous soutenir, MAFFIOLI nous assure que ce rendez-vous ministériel sera bientôt pris et que le CNPSY reste une priorité.

* par ailleurs, une conférence téléphonique est organisée sur le secteur optionnel avec le SPF et l'UMESPE. Nos critères, identiques depuis 4 ans sont désormais les mêmes que ceux de la CSMF - UMESPE; les arguments de JURIN et du SPF sont balayés. Ainsi le secteur optionnel qui serait proposé à la Sécu aurait pour principes : non plafonnement du volume des actes, entrée et sortie sans contraintes dans ce nouveau secteur, dépassement fixé à 50 % de la lettre-clé et remboursé intégralement, critères d'entrée basés sur la formation continue dont les options seraient de choix libre et dont la maîtrise serait strictement assurée par les professionnels.

Il faut ajouter qu'à notre avis ce secteur optionnel ainsi libellé n'a guère de chance de voir le jour, la Sécu ne pouvant accepter un tel pari économique.

* nous attendons cette rencontre avec les ministres avant la fin de l'année pour une revalorisation urgente du CNPSY.

Nous espérons une dotation exceptionnelle : par exemple 300 M de francs par an, permettant immédiatement un CNPSY à 250 F pour tous. Pouvons-nous l'espérer ou en rêver ?

* des actions de soutien, de conseil pour des problèmes individuels ont parsemé l'année.

Pour le dossier médical, qui devrait devenir un fait, pour les plus de 70 ans atteints de 2 maladies chroniques au moins, en janvier 95, nous avons obtenus que sa gestion pour des maladies spécialisées soit tenue par les spécialistes correspondant.

* enfin, nous avons adressé à tous les syndicats de psychiatres publics et privés, une lettre demandant une réflexion et une éventuelle action commune, dans le but de réformer le cursus universitaire psychiatrique. Il est en effet urgent de remédier à la pénurie de recrutement de psychiatres, à l'horizon 2005 (il faut 10 ans d'études pour faire un psychiatre) et donc de proposer une réforme de l'internat pour la psychiatrie.

Etat des lieux actuels pour l'exercice libéral

1) La convention a été mise en place au printemps, les RMO au début de l'été. Pour l'instant le signalement (HR, RT, RX etc...) ne concerne pas les psychiatres sauf qu'il est théoriquement obligatoire de signaler tous nos actes HR. Une circulaire de la Sécu vient de demander aux médecins chef des Caisses d'être plus sévères dans l'application de ce décret.

Mais l'an prochain les premières RMO psychiatriques débuteront. En effet une conférence de consensus sur le suivi des psychotiques chroniques a eu lieu en janvier et il devrait y avoir des conséquences. En particulier dans la prescription des neuroleptiques.

2) Les Unions professionnelles ont été élues en juin et se mettent difficilement en place. Partout l'opposition politique MG france/CSMF principalement, empêche le minimum de règlement nécessaire au fonctionnement de ces Unions dont les rôles sont encore très flous. En plus des représetnants du S.N.P.P. quelques autres psychiatres CSMF ou SML sont disséminés dans les autres Unions.

3) Une revalorisation d'honoraires est donc théoriquement en cours et prioritairement pour les spécialités médicales, psychiatrie en tête. Et comme nous l'avons vu le secteur optionnel est toujours en discussion.

4) Dans la structure de la Sécurité sociale, des changements profonds se font et se préparent : séparation et autonomie des branches pour le financement. Remaniement prévu des Conseils d'administration des Caisses par une répartition différente des charges (diminution des charges patronales) et donc un nouvel équilibre politique dans les Caisses devrait se mettre en place. Lequel ? Comment va être financé la Sécu : CSG, TVA, autre ? Les avis des candidats aux présidentielles nous intéressent beaucoup à ce sujet.

Par ailleurs, des avis de plus en plus nombreux, rapport Alain Minc, du Haut Comité de la Santé, et de la DGS viennent recommander une autre organisation de la santé en France : une médecine de base, généraliste, rémunérée à la capitation et à l'abonnement (ce qui plairait à MG france) et une médecine spécialité plus technique, restant au paiement à l'acte, d'accès plutôt indirect (passage obligé par le MG) et à moindre remboursement. Et de toutes façons, par tous, il est conseillé l'enveloppe globale.

Ceci nous amène aux questions sur le futur : le danger de ces projets pour la psychiatrie, et la nécessité s'ils se concrétisent de trouver une issue particulière pour notre discipline, basée sur le CNPSY (convention spécifique).

Par conséquent, réfléchir à nos options stratégiques

1) selon que MAFFIOLI tient sa promesse de nous accompagner aux ministères (appartenance à la CSMF)

2) selon le résultat obtenu auprès des ministres (quelle action envisager si nous n'obtenons rien ou pas assez ?)

3) doit-on continuer à travailler avec le SPF après avoir effectué un rapprochement sur différents points et que, sur le plan du CNPSY, il ait répété cet été un acte de sabotage, heu-reusement semble-t-il enrayé à temps, puisque la CSMF continue à soutenir notre stratégie. Jusqu'à quand ?

Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent et exercice salarié.
Résumé fait par Antoine BESSE, Secrétaire National à la Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent.

I. Action intersyndicale avec la CGC (Dr R. SALBREUX) et le SPF (A.J. BELLAICHE et P. LIBERMAN)

A Plateforme revendicative mise sur pied :

- 1. Responsabilité d'animation d'équipe
- 2. CME et conseils d'établissemen
- 3. Représentation des psychiatres salariés dans les CROSS
- 4. Politique médicale à soutenir dans les institutions
- 5. Participation de la profession médicale à l'évaluation des soins et des pratiques dans les établissements.
- 6. Projets en vue de la reprise des négociations salariales (cf texte intersyndical joint à part)
- 7. Points divers
 - a - alternative à l'hospitalisation

- b - problème des psychiatres d'exercice mixte, à la fois salarié et libéral (ordonnance du 30/03/82, cf texte)
- c - formation continue
- d - couverture sociale des médecins d'exercice mixte (cf texte)
 - * inférieur à 200 heures par trimestre (1200h./an mais un trimestre travaillé suffit)
 - * supérieur à 200 h
- e - les assurances professionnelles

- 8. Réforme de l'Annexe XXXII en cours. Eviter la démédicalisation comme ce fut le cas pour la réforme de l'Annexe 24.

B Action menées et à mener

- 1. Auprès du ministère des Affaires Sociales (Direction Action sociale)
 - a - demande d'une direction médicale associée à la direction administrative (cela nécessite la modification de l'Annexe 24).
 - b - modification des attributions des conseils d'établissement pour exclure de leurs prérogations tout ce qui concerne l'activité thérapeutique et médicale.
 - c - demande d'une représentativité des psychiatres salariées des les CROSS
 - d - dénonciation de la démédicalisation et les dépsychiatrisations des institutions en insistant sur les conséquences innaceptables de l'absence de dimension indispensable des soins d'éthique médicales et de projets thérapeutiques.
 - e - revoir le plan DDASS national qui agrémente les SESSAD sans aucun projet médical ni poste de médecin.

- 2. Auprès du ministère de la santé (D.G.S.)

 - première entrevue déjà effectuée le 12/10/94, reçu par Mr GROUCHKA et Mme TAILLEUR

 - deuxième entrevue prévue le 7/12/94 pour continuer la discussion et l'exposé de nos revendications.

- 3. Auprès des employeurs

 - a - rencontre le 5/07/94 avec la fédération des syndicats d'employeurs

 * à nos revendications salariales (Avenant 250 de la CCN du 15/11/66) les employeurs se sont retranchés derrière l'évolution des salaires de la fonction publique, qui n'a pas revue la grille de salaires des praticiens hospitaliers, alors que celle du personnel de base a été aménagée.

 * pour les questions de formation permanente une évolution semble indispensable.

 - b - le 17 nov 94 : nous avons saisi la commission des litiges et d'interprétation de la CN des médecins spécialistes au sujet du 2ème paragraphe de l'article 6, devenu 5 de l'accord de salaire annexé à la convention du 1er mars 1979. Certains psychiatres directeurs technique de CMPP ou de CAMPS sont rémunérés avec une majoration de 150 points (anciennement : 50 P.M.) appliquée au prorata temporis tandis que d'autres ne le sont pas.

 * le résultat : la commission a affirmé que cet article s'appliquait au CMPP et CAMPS

II Exercice libéral de la PEA

1. Soirée des psychiatres de Montpellier du 14/06/94 organisée par les deux nouveaux délégués régionaux S.N.P.P. (Joëlle CORON et Paul LACAZE) concernant la procédure intentée par la CPAM au docteur J.P. MERIC.

2. La menace d'une séparation de la PEA et de la psychiatrie adulte : à propos de l'ouverture de la qualification du psychiatre dans l'option enfant et adolescent par le conseil national.

- défense d'un exercice polyvalent de la psychiatrie

- concertations tous azimut pendant le premier semestre 1994 ayant abouti à la décision par le conseil national de l'Ordre des Médecins de résolutions adoptées et proposées par la commission ou siégeait deux représentants des psychiatres (pour les libéraux le docteur KIPMAN et pour les psychiatres publiques le docteur NGUYEN). Il existe une entente avec le SPF pour que les psychiatres s'expriment d'une seule voix à cette commission. C'est principalement le professeur R. MISES qui nous a tenu informé régulièrement et à qui nous devons ce succès.

III Préparation de deux numéros spéciaux de PSYCHIATRIES sur la psychiatrie de l'enfant.

IV Préparation des Journées Nationales de l'A.F.P.E.P. à Vichy en octobre 95 avec un thème sur les question de la PEA.

V Nomination à l'Union Européenne des Médecins Spécialistes section PEA du docteur Antoine BESSE grâce au désistement du docteur NGUYEN et à une entente avec le SPF. L'autre représentant français est H. SONNTAG de Strasbourg (SPF).

La FMC : projet proposé par l'A.F.P.E.P. en 94 - 95
Résumé fait par Jean-Claude MONTIGNY, Secrétaire National à la FMC.

En décembre 1993, grande discussion à propos de la manière d'engager une action de FMC au sein de l'A.F.P.E.P. Certains optent pour une réflexion, à travers une pré-enquête, des besoins des psychiatres en

formation. D'autres pensant qu'y réfléchir est une formation en soi.

La FMC a pour objectif de renforcer la qualité et la pratique des soins. Pour atteindre ces objectifs, plusieurs axes sont proposés aux praticiens. Le financement de chacun de ces axes varie en fonction du cadre choisi.

- la FMC conventionnelle est une FMC qui bénéficie d'indemnités tant pour l'organisation que pour les participants. Elle s'appuie et soumet des thèmes puis choisis, à partir d'une liste proposée par les instances conventionnelles.

- la FMC est également organisée par des laboratoires pharmaceutiques qui disposent de leurs fonds propres et font appel à des praticiens exercés à ce genre de pratique.

- la FMC ne saurait être laissée pour compte au sein de l'A.F.P.E.P. C'est pour cela que nous menons une action pour son développement. Nous considérons qu'il ne peut y avoir de FMC constructive et dynamique dans notre association sans la mise en place d'un réseau inter-régional, trame indispensable à la viabilité de notre projet.

En voici les principes

- réfléchir, penser, se questionner, acte essentiel pour la psychiatrie, est l'assurance d'une formation.

- former, dans chaque région, des groupes structurés selon les statuts d'une association et instauré des connexions entre ces associations scientifiques.

Les associations se proposent de développer un thème déterminé par les participants et se donnent les moyens de publier un article.

Un maillage entre association, par l'intermédiaire de leurs responsables, faciliterait des échanges de point de vue et de pratique entre les psychiatres.

En 1994, nous avons recensé dans chaque région des délégués régionaux et avons suggéré la mise en place de groupe de travail. Certaines régions ont déjà constitué des associations scientifiques.

Dr Martine BURDET-DUBUC
Secrétaire Générale de l'A.F.P.E.P. et du S.N.P.P.

Rapport financier 1994

Olivier Schmitt

Nous avons toujours la même difficulté à faire un rapport financier clair étant donné que les comptes s'arrêtent au milieu d'une activité financièrement importante de notre association : les Journées Nationales.

Il y a deux aspects:

* Le bilan comptable proprement dit effectué par Madame Maugue notre expert-compable.

* L'analyse gestionnaire de la répartition des dépenses et des réserves effectué par nos soins.

1 - Le bilan comptable

- L’assainissement s’est poursuivi comme l’an dernier ce qui nous permettra de ne pas être mis en danger par des journées non bénéficiaires cette année (pas de FAF).

- Le problème des frais de secrétariat supporté par le seul SNPP. La dette de l’AFPEP se creuse d’où l’intérêt d’envisager de faire supporter une prestation de service par l’AFPEP au profit du SNPP avec effet rétroactif sur les deux dernières années. Je demanderai un accord de principe à l’AG pour cela.

2- L’analyse gestionnaire

- Outre quelques postes qui pourraient être encore mieux maîtrisés (la papeterie par exemple)

- Les Journées Nationales seront équilibrées mais ceci sans compter les frais de secrétariat et de papeterie que l’AFPEP assure et qui sont habituellement couvert par l’excédent que nous n’aurons pas cette année.

- Le livre «Les états limites», actes des journées 92, est enfin payé par les deux versements de décembre et de mars soit 14 000 F. Mais nous sommes loin de l’équilibre, il nous en reste beaucoup à vendre…

- Pour la revue «Psychiatries» les comptes sont équilibrés mais nous n’avons sorti que 4 numéros!

- Satisfecit pour les soirées «Psychiatries» puisque le bénéfice de cette année couvre à peu près le déficit des années précédentes.

- Enfin, nos réserves seront proches de 200 000 F une fois les journées payées. Il serait sain qu’elles soient de 350 000 F correspondant à la couverture d’un an des charges salariales et de loyer.

Je demande enfin à l’Assemblée Générale de désigner un commissaire aux comptes pour l’an prochain et se conformer ainsi aux nouvelles dispositions légales.

Fait au Mans le 26/11/94

Le trésorier Olivier SCHMITT

Assemblée générale des 26 et 27 novembre 1994

Martine Burdet-Dubuc

Nos Journées Nationales étaient cette année sur deux jours au Mans, organisées par notre Président Jean-Paul GUITTET et notre Secrétaire National à la formation Jean-Claude MONTIGNY.

Ce fut une grande rencontre même si les psychiatres ne se sont pas précipités pour cette matière aride : la loi.

Les journées scientifiques, très vivantes, nous ont permis de rencontrer des experts très conviviaux qui ont participé à la manifestation sur les deux jours ainsi que les deux soirées pour la plupart.

De nombreuses questions venaient de la salle et nous étions obligé de surveiller la montre. Nous pensons publier prochainement la globalité de ces deux journées tout à fait riches d’enseignement juridique.

Dans la suite des Journées Nationales nous avions prévu de faire l’Assemblée Générale pour permettre aux psychiatres qui ne nous connaissaient pas d’y assister.

Samedi, après la lecture du rapport moral les deux principaux points de discussions prévus pour le lendemain ont été définis :

1) la nécessité de maintenir notre liberté professionnelle, et la protection sociale dans notre pays.

2) l'avenir quelque soit le choix du Président de la république élu : nécessite une action intersyndicale pour le cursus universitaire des psychiatres et l'existence à terme de la psychiatrie privée et le CNPSY toujours et tout le temps à défendre.

Ceci avec l'information qu'il existe un doute sur la convention 93, remise en cause d'abord par l'attente d'une invalidation du Conseil d'État puis par les décisions politiques qui souhaitent remettre au parlement la validation de cette loi. La discussion de l'Assemblée Générale, dimanche, fut très animée. Avant le débat, Olivier SCHMITT, notre trésorier, nous a lu le rapport financier. La prestation de service du secrétariat de l'A.F.P.E.P. au bénéfice du S.N.P.P. fut votée à l'unanimité ce qui permettra d'éviter qu'apparaisse un déficit artificiel, avec un effet rétroactif sur les deux ans passés. Quelques remarques sur les dépenses et sur les recettes ont permis à chacun d'éclaircir des points particuliers. Nadine BESSON a confirmé la nécessité de maintenir un an d'avance pour les frais fixes. Nous avons félicité le trésorier d'avoir rattrapé les retards des années antérieures et nous avons tous décidé de maintenir encore les dépenses dans un cadre serré. Nous avons convenu de proposer une nouvelle grille de remboursement des frais de transports au prochain C.A.

Vote à l'unanimité du rapport financier.

L'organisation d'une activité syndicale régionale est toujours en souffrance comme nous l'a fait remarquer Jean-Claude MONTIGNY. Nous, les conseillers nationaux, devrions aller sur place aider celui ou celle qui se sent capable de faire fonctionner un groupe régional pour faciliter les élections régionales.

Le nouveau Bulletin d'Information devrait être l'organe de relations des différents régions. Les conseillers régionaux sont le pouvoir du syndicat et nous devons favoriser les échanges à ce niveau.

La partie la plus animée de notre Assemblée Générale fut celle du débat conventionnel. Nos jeunes adhérents réclament une action d'envergure comme nous l'avions proposé dans notre envoi aux 6000 psychiatres (octobre 94).

A propos des RMO

L'analyse des propositions de l'ANDEM (prescription de neuroleptiques) démontre la disqualification de nos actes et des prescripteurs que nous sommes. Hervé BOKOBZA, qui est notre représentant officiel à l'ANDEM est en désaccord avec la rédaction suivante : «Il est nécessaire de prescrire des neuroleptiques et de suivre en psychothérapie tous les psychotiques».

La demande thérapeutique ne peut elle pour un temps ou par choix être dans l'une ou l'autre des thérapeutiques de façon exclusive ?

A propos de la CSMF

Étienne ROUEFF pose une fois encore la douloureuse question de notre engagement auprès de la CSMF. Claude MAFFIOLI tiendra-t-il sa parole de nous accompagner au ministère pour la revalorisation immédiate du CNPSY ? Hervé BOKOBZA rappelle les luttes de notre syndicat depuis plusieurs années. Il souligne le dévouement des différents acteurs du S.N.P.P. sans en exclure aucuns "Sans eux et sans nous, il n'y aurait déjà plus de CNPSY, nous devons rester ouvert à tous quelque soit leurs fonctions actuellement".

Si la liberté n'a pas de prix, nous saurons participer et dynamiser par notre présence, les différents champs d'interventions. Pas de politique de la chaise vide.

Étienne ROUEFF : “nous attendons la discussion tarifaire à partir du 15 décembre 94 et ses résultats, pour décider de la suite de notre action”.

Liberté

Nous avons entendu aussi l’expression des craintes de chacun à propos de la dissociation “liberté - égalité” autrement dit “qualité d’exercice professionnel - protection sociale à tous”.

Henri BIBAULT nous rappelle que ces deux notions sont indissociables.

Alain RICHARD a fait remarquer très justement à ce propos que la place d’un syndicat n’est certainement pas de faire le gendarme et que nous devions laisser ce rôle à la Sécurité sociale par contre, nous devons nous efforcer de maintenir la cohérence professionnelle au niveau de la qualité et de l’honorabilité.

A propos du Manifeste, en cours d’élaboration (Pierre LE JEUNE, Jean-Paul GUITTET, Hervé BOKOBZA, Étienne ROUEFF, Émile ROGE, Olivier SCHMITT, Gérard BLES, et Martine BURDET-DUBUC). Celui-ci devrait être prêt d’ici quelques mois pour établir une hiérarchie des problèmes.

Hervé BOKOBZA propose que nous le présentions à tous les psychiatres d’ici le printemps autour d’une réunion nationale à Paris. Il fait remarquer que la revendication pour nous, s’articule principalement autour de concepts et de valeurs qui sont le socle de la définition et de la défense du CNPSY.

Patrick JUIGNET dit alors qu’il comprend mieux les valeurs syndicales si celles-ci peuvent se révéler dans la qualité des propos. Une convention spécifique de la psychiatrie, si nous sommes dans l’obligation de la demander, devrait avoir comme base ce manifeste.

PAE

Le chapitre de la psychiatrie de l’enfant et de l’adolescent PAE, fut détaillé par Antoine BESSE. Nous l’avons tous salué pour l’important travail qu’il a effectué cette année tant sur le plan de la psychiatrie salariée que sur le plan de la psychiatrie libérale.

A propos des nombreuses rencontres qu’il a eu cette année, il soulignait sa révolte devant l’oligarchie de pouvoir qu’il a pu observer ici ou là disant qu’il ne percevait plus les intérêts moraux.

Après le déjeuner, nous avons voté pour le **renouvellement des conseillers nationaux.**

Étaient candidats les docteurs Eliane BALAYE, Antoine BESSE, François BRETEGNIER, Didier BROMBERG, Patrick DENIS, Françoise FABRE.

123 votants. Sont élus :

- Antoine BESSE avec 119 voix - Eliane BALAYE avec 112 voix - Françoise FABRE avec 111 voix - François BRETEGNIER avec 98 voix

- Patrick DENIS avec 89 voix

Il fut voté à mains levées la cooptation prochaine au Conseil d’Administration le 15 janvier 1995, de Didier BROMBERG (86 voix) qui ayant eu quelques voix de moins que les autres élus ne se voyait pas réélu.

En fin d’Assemblée Générale Jean-Paul GUITTET nous a présenté l’affaire Montjoie et il a été voté un soutien à Bernard CHOURAQUI ainsi qu’au manifeste écrit en intersyndicale. Vous trouverez ci-joint des extraits de cet écrit ainsi qu’un appel à le signer.

MOTIONS

Motion 1

L'actualité politique dans notre pays met au grand jour les stratégies des uns et des autres dans le champ de la protection sociale

Sont préconisées d'une façon complémentaire et convergente deux sortes de mesures : fiscalisation accrue des ressources de la Sécurité Sociale et diminution des remboursements de soins pour les assurés sociaux d'une part; et d'autre part pour les acteurs de soins : réduction de l'offre; notamment pour les médecins libéraux, encadrement par une enveloppe globale, restriction des libertés d'exercice, travail de division entre généralistes rémunérés par un système de capitation et spécialistes à l'accès réglementé et aux soins moins remboursés. L'économisme planifiera alors définitivement la santé.

La psychiatrie, spécialité non technologique, est très gravement menacée par ces projets : sa mission spécifique risque de s'en trouver complètement dénaturée.

En conséquence le S.N.P.P. réuni en Assemblée Générale le 27 Novembre 1994 au Mans :

- s'inquiète des projets technocratiques et politiques, destructeurs de notre système de protection sociale déjà vacillant.

- regrette la mise en place d'une division des médecins en plusieurs sous-corps et rappelle solennellement que l'objet de l'activité médicale est le malade, sujet un et indivisible.

- rappelle l'appartenance de la Psychiatrie à la Médecine et sa considérable importance dans le champ de la Santé Publique.

- affirme le «nouage» indissociable de la liberté du patient avec la liberté d'exercice du psychiatre privé.

- exige, pour le cas où serait mis en place un système de Conventions spécifiques, de disposer d'un volet propre à la Psychiatrie.

Votée à l'unanimité moins une abstention.

Motion 2

Le S.N.P.P. réuni en Assemblée Générale le 27 Novembre 1994 au Mans décide de promouvoir des propositions pour la participation des psychiatres privés à la prise en charge des fléaux sanitaires contemporains, notamment les victimes de l'exclusion et du SIDA.

Votée à l'unanimité moins trois abstentions.

Motion 3

Le S.N.P.P. réuni en Assemblée Générale le 27 Novembre 1994 au Mans mandate son bureau pour organiser en 1995 une réflexion intersyndicale sur la réforme du cursus universitaire de psychiatrie, afin de très rapidement proposer aux ministères concernés une modification des moyens d'accès à cette spécialité, pour remédier à la pénurie prévisible de psychiatres formés dans les dix ans à venir.

Votée à l'unanimité moins une voix contre et une abstention.

Dr Martine BURDET-DUBUC
Secrétaire Générale de l'A.F.P.E.P. et du S.N.P.P.

Le fichier 2-5.txt n'existe pas